



# Le télétravail, Résultat de la consultation

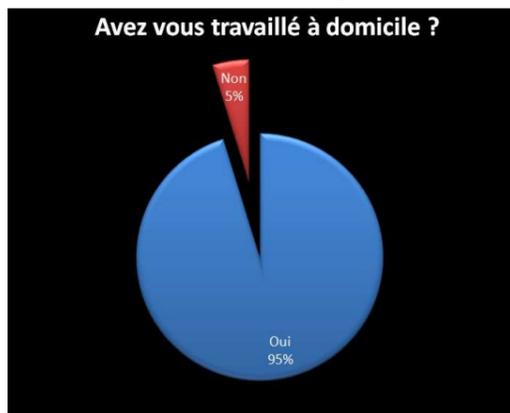
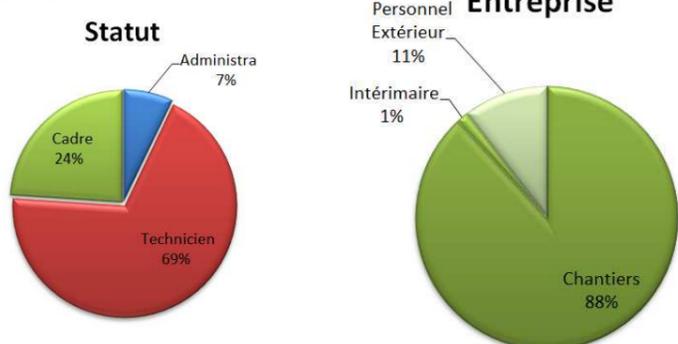
Tout d'abord, l'UFICT CGT des Chantiers tient à vous remercier, toutes et tous, de votre participation à **358 salariés consultés** cette consultation.

Vous avez été plus de 350 à nous répondre.

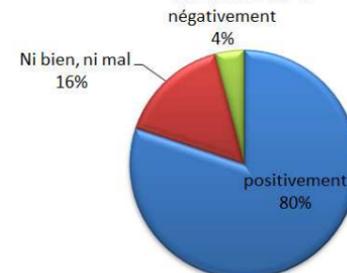
Cela témoigne de l'intérêt et des attentes fortes des salariés sur ce sujet.

Cela traduit également votre confiance dans notre syndicat pour exprimer et défendre votre point de vue.

Cette consultation sera notre référence lors de la nouvelle CPN sur le télétravail qui va s'ouvrir jeudi 1<sup>er</sup> octobre.



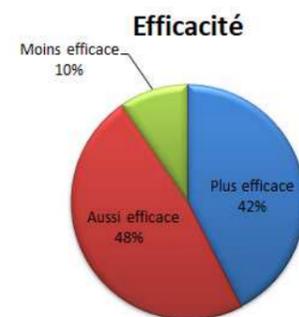
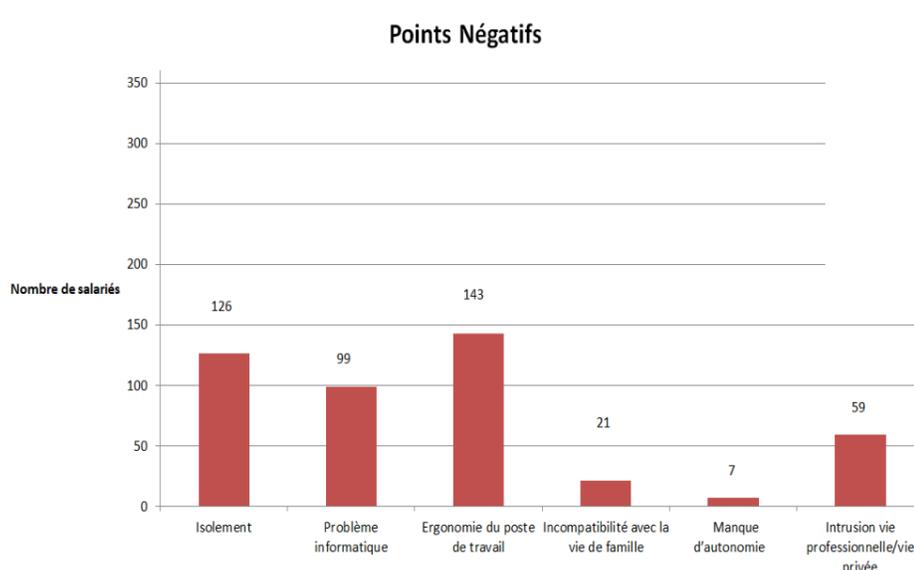
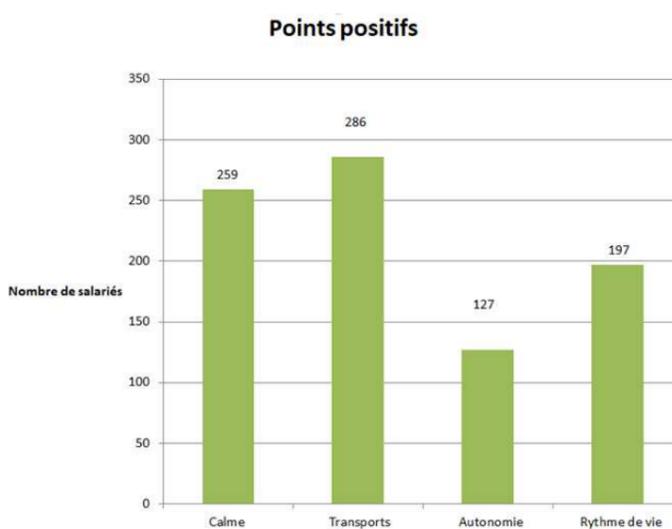
**Comment avez vous vécu le travail à domicile ?**



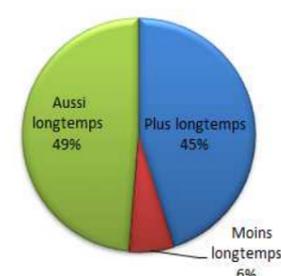
## Les résultats :

La consultation a mis en évidence une grande homogénéité sur les attentes de chacun.

Nous pouvons nous féliciter qu'un large panel de salariés ait participé (personnel chantiers, intérimaires, personnel extérieur, cadre, administratif ou technicien).



**Temps de travail**

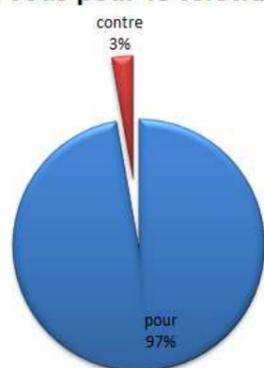


Les avantages liés au télétravail reflètent les nuisances au quotidien du travail sur site :

Les transports avec les difficultés de circulation sur les Chantiers, et aussi le bruit permanent des open spaces qui empêche une bonne concentration.

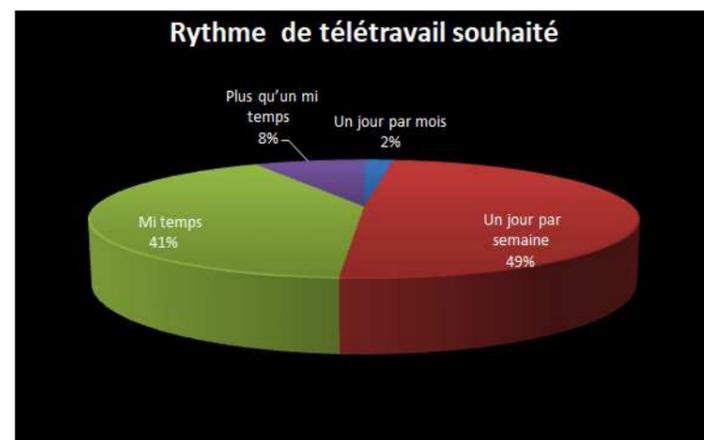
Les points négatifs, eux, nous rappellent l'importance de la collectivité de travail, et de l'ergonomie des postes de travail.

**Etes vous pour le télétravail ?**



Nous pouvons souligner que près de la moitié d'entre nous estime avoir travaillé plus longtems en travail à domicile que sur site. Il sera important de cadrer le temps de travail dans le nouvel accord.

**Quel que soit le statut, la fonction, l'ancienneté, l'âge ou le sexe, l'énorme majorité d'entre vous (97%) sont pour le télétravail, à un rythme d'un ou deux jours par semaine.**



Cela sera donc les revendications de la CGT lors de la négociation sur le télétravail.

Nous devons également être vigilant contre toute « uberisation » du travail de bureaux d'études et au maintien du lien social et de la collectivité de travail.

Enfin, nous pouvons penser que cette demande de travail à domicile à raison d'un jour par semaine, traduit une aspiration plus générale de réduction du temps de travail sans réduction de salaire, qui permettrait aux plus grand nombre de travailler dans de meilleures conditions.